

Mairie de VILLEXANTON

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt quatre, le sept du mois d'octobre le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure trente sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2024

PRÉSENTS : Mme DE JOUSSINEAU Isabelle, Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, MENON Bertrand, SAUGER Jordane, TERRIER Guy, TOURNOIS Ludovic, YVON Jean-Claude

ABSENTS EXCUSES : POUSSIN Amélie ayant donné pouvoir à Ludovic TOURNOIS, Mr SICOT Luc

ABSENT NON EXCUSÉ :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Isabelle DE JOUSSINEAU

Approbation du PV du 3 juillet 2024

2024-016 DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le Maire informe le conseil municipal que la pose des jeux pour enfants, du parcours de fitness ainsi que les tables de pique-nique est terminée. Pour nous permettre de régler la dernière facture du maçon il nous faut régulariser les comptes d'investissement :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	3 600.00		
Bâtiments publics	615221	-3 600.00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0.00		0.00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				3 600.00
Virement de la section de fonctionnement		3 600.00	021	3 600.00
Autres immobilisations corporelles opération 02301	2188	3 600.00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		3 600.00		3 600.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à 8 pour, 0 contre et 1 abstention la décision modificative indiquée ci-dessus.

2024-017 RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire informe le conseil municipal que le dernier recensement date de janvier-février 2019, et que comme le veut la loi ce dernier doit avoir lieu tous les 5 ans.

C'est pourquoi l'année 2025 sera pour notre commune une année de recensement.

Le Maire propose au conseil municipal que la tâche de coordonnateur communal soit confiée à Mme Galland Christelle notre secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le recensement de la population débutera le 16 janvier 2025 et se terminera le 15 février 2025.

2024-018 RACHAT BOISSONS 14 JUILLET

Le Maire informe le conseil municipal que l'association du Ping Pong « Echo sportif de Mulsans » a souhaité racheter des boissons qui nous restaient du 14 juillet.

L'association a fait un chèque de 71 € alors que le montant des reprises était de 70.54 €, cette dernière a souhaité arrondir la somme.

Le Conseil Municipal accepte ce chèque d'un montant de 71 € et l'encaissera au 75888.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Guy Terrier

Isabelle de Jousineau